

Le 13 juin 2025

Monsieur Francis Leblanc
Club de Rallye Automobiles Baie-des-Chaleurs inc.
99, place Suzanne-Guité
New Richmond (Québec) G0C 2B0
francisleblanc83@gmail.com

**Objet : Délivrance d'une autorisation en vertu de l'article 41 de la Loi sur
l'aménagement durable du territoire forestier**

Monsieur,

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) autorise le Club de Rallye Automobile Baie-des-Chaleurs inc. à fermer temporairement les deux tronçons de chemins forestiers ciblés sur les cartes jointes en vue de la 47^e édition du rallye de performance automobile de la Baie-des-Chaleurs, en territoire public.

À cet effet, l'autorisation de fermeture temporaire de chemin vous est accordée conformément aux circuits et aux horaires demandés :

- Le circuit « La Baie » sera fermé le samedi 28 juin 2025 de 12 h 00 à 18 h 00 HAE;
- Le circuit « La Super Grande Prée » sera fermé le samedi 28 juin 2025 de 17 h 00 à 23 h 00 et le dimanche 29 juin 2025 de 8 h 00 à 12 h 00 HAE.

Veuillez noter qu'après la tenue de l'activité, si l'état des routes s'est détérioré dû aux passages des véhicules, il est de votre responsabilité de les remettre en état.

De plus, il est important de noter que cette autorisation est conditionnelle à l'obtention, au préalable, de permis et d'autorisations émanant d'organisations municipales ou d'autres ministères.

Pour obtenir tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec madame Andrée-Anne Cellard Miousse, au 418 388-2125, poste 708218 ou par courriel : andree-anne.cellardmiousse@mrnf.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef de l'unité de gestion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Chouinard', with a stylized flourish at the end.

Daniel Chouinard, ing.f.

p. j. 2

c. c. MM. Mathieu Debruyne, UG-111
Guillaume Lessard, UG-111